



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 62206

Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'augmentation des actes violents commis en France en un an. Pour la période du 1er juin 2013 au 31 mai 2014, les atteintes volontaires à l'intégrité physique se chiffrent très précisément à 504 081 infractions, contre 485 601 l'année précédente, soit une augmentation de 3,8 %. Les violences contraventionnelles, comme par exemple, les violences de rue, sont passés en un an de 118 214 à 137 159, soit une hausse de 16 %. Les atteintes à l'intégrité physique ont augmenté dans 85 des 96 départements métropolitains. Les seuls coups et blessures volontaires de nature délictuelle, qui occasionnent au moins une semaine d'arrêt aux victimes, avoisinent désormais les 200 000 faits par an. Avec le coût psychologique et économique que cela implique. Les violences sexuelles aussi montent dangereusement, passant de 27 364 faits à 29 015 (+ 6, %), avec près de 3 % de hausse dans les villes et plus de 10 % dans les campagnes. Il lui demande donc ce que le Gouvernement entend faire pour remédier à cette éruption de violence.

Texte de la réponse

Pour répondre aux légitimes attentes des Français, il est indispensable de combattre efficacement les formes les plus violentes de délinquance, de faire respecter l'ordre républicain pour lutter contre le sentiment d'insécurité, de renforcer la sécurité quotidienne de nos concitoyens. La politique menée par le Gouvernement vise à apporter des réponses de fond, durables, aux problèmes de délinquance et d'incivilités et la lutte contre les violences aux personnes constitue une priorité constante pour les forces de police et de gendarmerie. Depuis plusieurs années en effet, le nombre des atteintes volontaires à l'intégrité physique témoigne, sur le plan national, d'une tendance persistante et préoccupante à l'augmentation. Au premier semestre 2014 encore, elles ont crû de 4,93 %. Au-delà de ce chiffre global, il convient toutefois d'analyser le phénomène dans sa complexité, car certaines tendances encourageantes sont observables. L'activité des forces de police et de gendarmerie face aux violences contre les personnes enregistre par exemple de réels succès : le nombre de faits élucidés a progressé de 3,98 % en 2013, et encore de 3,71 % au premier semestre 2014. S'agissant des seules violences physiques crapuleuses, leur progression avait été contenue en 2013 (+ 0,69 %) et elles sont en baisse sensible au premier semestre 2014 (- 5,22 %). Pour autant, beaucoup reste à accomplir et la mobilisation doit être constante. Plusieurs actions ont déjà été entreprises (présence accrue des forces de l'ordre sur la voie publique, lutte contre les vols d'or, etc.) et la politique de sécurité menée par le Gouvernement doit contribuer à faire durablement reculer ce phénomène. La décision, en particulier, de renforcer les moyens humains de la police et la gendarmerie nationales est un axe majeur de cette action. Après les 13 700 suppressions d'emplois de policiers et de gendarmes décidées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques par le gouvernement précédent, près de 500 emplois supplémentaires de policiers et de gendarmes sont créés chaque année. Par ailleurs, tous les départs à la retraite sont désormais remplacés poste pour poste. Cet effort permet d'accroître la présence, dissuasive et rassurante, des forces de l'ordre auprès de nos concitoyens. Le dispositif des zones de sécurité prioritaires (ZSP) est aussi un élément clé dans la lutte contre l'insécurité sur la voie publique et notamment les violences aux personnes. Les ZSP, dotées de renforts en personnels, permettent une

plus grande occupation de la voie publique et davantage de coopérations entre l'ensemble des acteurs de la sécurité. Elles mobilisent aussi bien les leviers de la prévention que de la répression, pour une efficacité accrue. Au-delà des ZSP, des moyens supplémentaires ont été redéployés dans les secteurs les plus fortement exposés à la délinquance ou fragilisés par un déficit d'effectifs (Marseille, Corse, Lille...). Les liens avec l'autorité judiciaire ont également été resserrés pour assurer la cohérence et l'efficacité de la chaîne pénale. La complémentarité continue à se renforcer entre les forces de l'ordre et les polices municipales, qui jouent un rôle essentiel. Elle doit continuer à se développer, pour assurer au quotidien une présence rassurante dans les territoires. Les maires, acteurs majeurs de la politique de prévention de la délinquance, ont donc un rôle important à jouer. L'impulsion nouvelle donnée à la lutte contre plusieurs formes de délinquance (cambriolages, vols à main armée, trafic de drogue...) qui nourrissent naturellement la violence doit aussi permettre une lutte plus efficace contre les atteintes volontaires à l'intégrité physique. Il convient toutefois de rappeler que la réponse à la violence et aux incivilités ne peut se limiter à des mesures strictement policières et judiciaires. Elle passe aussi par un investissement de long terme et une action mobilisant différents leviers : politique pénale, emploi, politique de la ville, prévention, éducation...

Données clés

Auteur : [M. Olivier Audibert Troin](#)

Circonscription : Var (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62206

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6375

Réponse publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7827